



Datum / Date: 11/04/2016
Uur / Heure: 15:18
Vraag / Question: 10622

**Question orale de la Députée Katrin JADIN
à Monsieur Jan JAMBON, Ministre de la Sécurité et de l'Intérieur,
concernant la création d'un office central des trafics d'armes
- déposée le 21 mars 2016 -**

Monsieur le Ministre,

Lorsqu'une arme est saisie dans un dossier criminel, celle-ci est déposée au greffe et un formulaire « 10 » est rédigé. Celui-ci reprend notamment les caractéristiques de l'arme. Les professionnels du secteur déplorent cependant que, par manque de connaissance des agents chargés de les remplir, ces documents sont trop souvent lacunaires ou mal complétés. Ainsi, bon nombre d'entre eux ne disposent pas de la formation nécessaire pour reconnaître une arme « maquillée », typique de certains réseaux criminels.

En outre, plusieurs informations jugées cruciales par les experts demeurent absentes de ces formulaires, comme la description du contexte dans lequel l'arme a été saisie, si celle-ci a été « maquillée » ou si elle a déjà été liée à un homicide. Autant d'indications qui permettraient de déceler des indices précieux sur la provenance ou le réseau qui en aurait fait l'usage.

Par ailleurs, plusieurs experts plaident pour la création d'un office capable de centraliser et traiter les « formulaires 10 ». Celui-ci assurerait le greffe des armes saisies et en faciliterait l'analyse scientifique. Cet office pourrait offrir en retour son expertise en appui des services confronté à l'apparition d'une arme afin de garantir une description exhaustive de celle-ci et pourrait apporter une réelle plus-value à l'enquête.

Monsieur le Ministre, mes questions à ce sujet sont les suivantes :

- Vos services sont-ils au courant des difficultés rencontrées par les services de police dans la rédaction du « formulaire 10 » ? Dans l'affirmative, des pistes sont-elles à ce jour envisagées afin d'améliorer le traitement de l'information des armes saisies ?
- La création d'une structure ad hoc qui centraliserait au niveau formulaire l'information et l'expertise relative au trafic d'arme est-il actuellement à l'étude au sein de votre département ?

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

Katrin JADIN



Question orale n° 10622

De : Mme. JADIN

Objet : la création d'un office central des trafics d'armes

1.

La Police Fédérale me signale qu'elle a en effet constaté des manquements au niveau de la rédaction des Modèles 10 de saisie d'armes à feu.

Afin de mieux former les policiers à cette matière spécifique, des formations sont octroyées au sein de l'école de police, par les services spécialisés.

En outre, il y a actuellement un projet à l'étude « PACOS » (Pièces A Conviction - OvertuigingsStukken) visant à améliorer l'enregistrement et le traitement de l'information propre aux saisies. A titre d'exemple, un des avantages résidera dans le fait que la rédaction du Formulaire 10 se fera sur base de « pick list » dans le système PACOS (« pick list » basées sur celles du Registre Central des Armes), permettant ainsi de réduire les erreurs d'encodage.

Ce projet PACOS est actuellement en développement.

2.

Actuellement, ce projet de création d'une structure ad hoc n'est pas à l'étude au sein de la police fédérale.

Néanmoins, tant dans le projet de Note Cadre de Sécurité Intégrale que dans le Plan National de Sécurité, plusieurs objectifs sont repris dans le cadre de la lutte contre le trafic d'armes illégales.

Vu le fait que ces deux plans sont encore en phase de projet, je ne veux / peux pas encore m'étendre sur leurs contenus.

Le Ministre,

Jan Jambon